

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Dossier

Dossier: Balkankonflikte

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Eperon, Lionel
Mach, André
Unbekannt, Autor

Bevorzugte Zitierweise

Eperon, Lionel; Mach, André; Unbekannt, Autor 2025. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Dossier: Balkankonflikte, 1991 - 1994*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 18.04.2025.

Inhaltsverzeichnis

Les exportations en direction de la Yougoslavie ne bénéficient plus de la GRE	1
La reconnaissance officielle par la Suisse de l'indépendance de la Slovénie et de la Croatie	1
La Suisse a reconnu officiellement l'indépendance de la Bosnie-Herzégovine	1
Le nouveau secrétaire général des Nations Unies, Boutros Ghali s'est entretenu avec le chef du DFAE sur la présence de l'organisation mondiale à Genève et sur la crise yougoslave	1
Mener une action navale et militaire coordonnée afin de faire respecter les sanctions des Nations Unies contre la Serbie	2
Dans le cadre de la mission de l'ONU pour le maintien du cessez-le-feu en ex-Yougoslavie plusieurs officiers helvétiques ont été dépêchés sur le terrain	2
Une délégation du Conseil fédéral a reçu le Chancelier autrichien, Franz Vranitzky, pour échanger des informations sur le sujet de l'intégration européenne et de la crise yougoslave	2
Le président de la Confédération a dénoncé le non-respect des règles fondamentales du droit humanitaire dans le territoire de l'ex-Yougoslavie	3
25 millions de francs supplémentaires pour l'aide humanitaire dans l'ex-Yougoslavie	3
Les mauvais traitements et les viols dont sont victimes les femmes de l'ex-Yougoslavie	3
La Suisse a reconnu la Macédoine sous le nom provisoire d'«ex-République yougoslave de Macédoine»	4
Observateurs de police civile Suisse envoyés à la frontière entre l'Albanie et l'ex-Yougoslavie et la création d'un Tribunal international pour juger les criminels de guerre de l'ex-Yougoslavie	4
Peter Arbenz a été nommé inspecteur général des Forces de protection des Nations Unies en ex-Yougoslavie et René Felber a été mandaté par l'ONU pour enquêter sur les violations des droits de l'homme dans le conflit israélo-palestinien	4
Un postulat Schoch (prd, AR) visant à ce que le CICR puisse remplir ses tâches humanitaires en Bosnie-Herzégovine	5

Abkürzungsverzeichnis

UNO	Organisation der Vereinten Nationen
PLO	Palästinensische Befreiungsorganisation
BAP	Bundesamt für Polizeiwesen
EDA	Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten
ERG	Exportrisikogarantie
KSZE	Konferenz über Sicherheit und Zusammenarbeit in Europa
EG	Europäische Gemeinschaft
UNPROFOR	Schutztruppe der Vereinten Nationen
IKRK	Internationales Komitee vom Roten Kreuz
UdSSR	Sowjetunion

ONU	Organisation des Nations unies
OLP	Organisation de libération de la Palestine
OFP	Office fédéral de la police
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
GRE	Garantie contre les risques à l'exportation
CSCE	Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe
CE	Communauté européenne
FORPRONU	Force de protection des Nations unies
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
URSS	Union des Républiques Socialistes Soviétiques

Les exportations en direction de la Yougoslavie ne bénéficient plus de la GRE

Aussenwirtschaftspolitik

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 16.08.1991
ANDRÉ MACH

A cause de la guerre civile et de la difficulté de la **Yougoslavie** à honorer l'accord de rééchelonnement de sa dette en faveur de la Suisse, les exportations en direction de ce pays ne bénéficient plus de la **GRE** depuis le mois de juillet, et ce jusqu'à nouvel avis.¹

La reconnaissance officielle par la Suisse de l'indépendance de la Slovénie et de la Croatie

Zwischenstaatliche Beziehungen

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 18.12.1991
ANDRÉ MACH

Malgré les pressions des représentants slovènes et croates, **la Suisse**, comme le reste de la communauté internationale, **n'avait pas encore officiellement reconnu** à la fin de l'année **l'indépendance de la Slovénie et de la Croatie**. Le Conseil fédéral a déclaré que la Suisse ne les reconnaîtrait que dans le cadre d'une démarche commune d'un groupe significatif d'Etats; il a considéré qu'une démarche isolée ne serait pas utile et qu'une reconnaissance prématurée d'une des parties en présence risquerait d'exacerber le conflit.²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 17.01.1992
ANDRÉ MACH

Au début de l'année, **la Suisse**, à l'instar de la Communauté européenne, **a officiellement reconnu l'indépendance de la Slovénie et de la Croatie** dans les frontières qui étaient les leurs au moment de la proclamation de leur indépendance. Une délégation du DFAE a été envoyée dans les deux républiques de l'ex-Yougoslavie afin d'établir les premiers contacts, diplomatiques officiels avec les autorités de ces deux nouveaux Etats.³

La Suisse a reconnu officiellement l'indépendance de la Bosnie-Herzégovine

Zwischenstaatliche Beziehungen

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 09.04.1992
ANDRÉ MACH

Après les Etats-Unis et la CE, **la Suisse**, estimant que les conditions (un territoire, un peuple et un gouvernement) pour une telle reconnaissance étaient réunies, **a reconnu officiellement l'indépendance de la Bosnie-Herzégovine**.⁴

Le nouveau secrétaire général des Nations Unies, Boutros Ghali s'est entretenu avec le chef du DFAE sur la présence de l'organisation mondiale à Genève et sur la crise yougoslave

Zwischenstaatliche Beziehungen

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 14.04.1992
ANDRÉ MACH

Le nouveau secrétaire général des Nations Unies, Boutros-Ghali, s'est rendu à Berne où il s'est entretenu avec le chef du DFAE sur la présence de l'organisation mondiale à Genève et sur la **crise yougoslave**.⁵

Mener une action navale et militaire coordonnée afin de faire respecter les sanctions des Nations Unies contre la Serbie

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 11.07.1992
ANDRÉ MACH

Beziehungen zu internationalen Organisationen

Au sommet des chefs d'Etat ou de gouvernement tenu à Helsinki, il a été principalement question de la situation en ex-Yougoslavie; les 51 Etats-membres (dont les républiques de l'ex-URSS, mais sans la Serbie qui a été suspendue) ont condamné la **Serbie** considérée comme le principal responsable du conflit en Bosnie-Herzégovine. Par ailleurs, les grandes puissances occidentales se sont mises d'accord pour mener une **action navale et militaire** coordonnée afin de faire respecter les **sanctions des Nations Unies** contre cet Etat. A. Ogi, qui représentait la Suisse, en remplacement de R. Felber en convalescence, a insisté sur l'importance de la concrétisation des mesures adoptées par la CSCE. En outre, cette dernière, après trois mois de travail d'experts, a renforcé ses structures et s'est dotée de nouveaux mécanismes de prévention et de gestion des conflits, notamment, la création d'un poste de haut-commissaire pour les minorités.⁶

Dans le cadre de la mission de l'ONU pour le maintien du cessez-le-feu en ex-Yougoslavie, plusieurs officiers helvétiques ont été dépêchés sur le terrain

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 29.09.1992
ANDRÉ MACH

Beziehungen zu internationalen Organisationen

Dans le cadre de la mission de l'ONU pour le maintien du **cessez-le-feu en ex-Yougoslavie**, plusieurs **officiers helvétiques** ont été dépêchés sur le terrain en même temps que d'autres observateurs internationaux. Cependant, le Conseil fédéral qui avait annoncé, suite à une demande de l'ONU, son intention d'envoyer une trentaine de policiers helvétiques a finalement renoncé à cette contribution en raison de leur manque de formation pour ce type d'activités et du nombre insuffisant de volontaires. Au total, les moyens mis à disposition par la Confédération pour l'aide sur place se sont montés à 45 millions de francs. Le Conseil fédéral a également contribué financièrement à l'installation du secrétariat de la conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie qui s'est partiellement tenue à Genève.⁷

Une délégation du Conseil fédéral a reçu le Chancelier autrichien, Franz Vranitzky, pour échanger des informations sur le sujet de l'intégration européenne et de la crise yougoslave

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 11.11.1992
ANDRÉ MACH

Zwischenstaatliche Beziehungen

Une délégation du Conseil fédéral a reçu le Chancelier autrichien, Franz Vranitzky, pour échanger des informations sur le sujet de l'intégration européenne et de la **crise yougoslave**. Quelques semaines plus tard, c'est le nouveau président autrichien, Thomas Klestil, qui s'est rendu en Suisse pour une brève rencontre de travail ; la première visite officielle de ce dernier, accompagné de son ministre des affaires étrangères, a eu lieu en novembre. Lors de son séjour, au cours duquel il a rencontré la totalité des conseillers fédéraux, la question de l'avenir de la neutralité dans le contexte de l'instauration prévue d'un système de sécurité collective sous l'égide de la CE a été au centre des discussions; la crise yougoslave et le problème des réfugiés ont également été abordés. Les similarités politiques entre les deux pays, notamment en ce qui concerne les changements dus à l'intégration européenne, ainsi que leur excellente entente, ont été largement soulignées. Peu de temps auparavant, A. Ogi avait rencontré

le ministre des transports autrichien, Viktor Klima, pour aborder la question du transit à travers les Alpes.⁸

Le président de la Confédération a dénoncé le non-respect des règles fondamentales du droit humanitaire dans le territoire de l'ex-Yougoslavie

Beziehungen zu internationalen Organisationen

INTERPELLATION / ANFRAGE
DATUM: 17.12.1992
ANDRÉ MACH

A l'occasion de la journée mondiale des droits de l'homme, plusieurs organisations féminines ont organisé différentes manifestations pour dénoncer les violences dont étaient victimes les femmes et les enfants dans l'ex-Yougoslavie; près de 15'000 personnes ont défilé dans les rues à travers toute la Suisse. Dans sa déclaration sur la situation en ex-Yougoslavie et dans ses réponses à plusieurs interpellations urgentes (92.3473, 92.3474), le président de la Confédération, au nom du Conseil fédéral, a dénoncé le non-respect des règles fondamentales du **droit humanitaire** et les horreurs perpétrées sur le territoire de l'**ex-Yougoslavie**, tout particulièrement les crimes contre les femmes. Il a également attribué une large responsabilité de ces actes à la partie serbe. D'autre part, il a annoncé son intention de collaborer avec les Nations Unies en vue de créer une juridiction pénale internationale.⁹

25 millions de francs supplémentaires pour l'aide humanitaire dans l'ex-Yougoslavie

Beziehungen zu internationalen Organisationen

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 27.04.1993
AUTOR UNBEKANNT

Le Conseil fédéral a attribué 25 millions de francs supplémentaires pour l'**aide humanitaire dans l'ex-Yougoslavie**. Cette contribution a essentiellement servi à faire parvenir des produits alimentaires et des médicaments aux populations, à aménager des possibilités d'hébergement et à garantir l'approvisionnement en eau.¹⁰

Les mauvais traitements et les viols dont sont victimes les femmes de l'ex-Yougoslavie

Beziehungen zu internationalen Organisationen

POSTULAT
DATUM: 29.04.1993
AUTOR UNBEKANNT

Le Conseil national a adopté un **postulat Robert (pe, BE)** qui demande au Conseil fédéral d'intervenir auprès des organisations internationales en faveur de la nomination d'une déléguée spéciale de l'ONU chargée de faire un rapport sur les **mauvais traitements et les viols** dont sont victimes **les femmes de l'ex-Yougoslavie**. En revanche, il a rejeté un postulat Bär (pes, BE) (92.3577) qui priait le Conseil fédéral de soutenir la proposition d'envoyer des casques bleus journalistes en ex-Yougoslavie.¹¹

La Suisse a reconnu la Macédoine sous le nom provisoire d'«ex-République yougoslave de Macédoine»

Zwischenstaatliche Beziehungen

INTERPELLATION / ANFRAGE
DATUM: 08.10.1993
AUTOR UNBEKANNT

Après la plupart des autres pays européens, la Suisse a reconnu la **Macédoine** sous le nom provisoire d'«**ex-République yougoslave de Macédoine**»; en fin d'année, le Conseil fédéral a établi des relations diplomatiques avec ce nouvel Etat.¹²

Observateurs de police civile Suisse envoyés à la frontière entre l'Albanie et l'ex-Yougoslavie et la création d'un Tribunal international pour juger les criminels de guerre de l'ex-Yougoslavie

Beziehungen zu internationalen Organisationen

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 19.11.1993
ANDRÉ MACH

Répondant à deux requêtes des **Nations Unies**, le Conseil fédéral a décidé d'envoyer six **observateurs de police civile** à la frontière entre l'**Albanie** et l'**ex-Yougoslavie**; il a en outre accepté de former une trentaine de juges militaires afin d'auditionner d'anciens prisonniers de guerre réfugiés en Suisse dans la perspective de la création d'un Tribunal international pour juger les criminels de guerre de l'ex-Yougoslavie. La Suisse a pris une part active aux travaux pour la mise en place de ce tribunal, dont le siège sera situé à La Haye. En fin d'année le DFAE a transmis au secrétariat des Nations Unies un rapport, basé sur le recueil de nombreux témoignages de réfugiés bosniaques en Suisse, sur les crimes de guerre commis en ex-Yougoslavie.¹³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 17.10.1994
LIONEL EPERON

A l'occasion du premier acte judiciaire du **Tribunal international** sur les **crimes de guerre en ex-Yougoslavie** contre le Serbe Dusko Tadic, la Confédération a réaffirmé son intention de collaborer avec les juges de La Haye. Un rapport de l'Office fédéral de la police (OFP) a conclu, en outre, que la justice militaire suisse était apte à juger les criminels de guerre de l'ex-Yougoslavie qui lui seront soumis. Cette interprétation repose sur les Conventions de Genève de 1949 que la Suisse a intégrées à son droit militaire.¹⁴

Peter Arbenz a été nommé inspecteur général des Forces de protection des Nations Unies en ex-Yougoslavie et René Felber a été mandaté par l'ONU pour enquêter sur les violations des droits de l'homme dans le conflit israélo-palestinien

Beziehungen zu internationalen Organisationen

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 19.10.1994
LIONEL EPERON

Répondant à une demande de l'ONU, le brigadier **Peter Arbenz** a été nommé inspecteur général des Forces de protection des Nations Unies en ex-Yougoslavie (FORPRONU). Par ce mandat d'une durée de six mois, l'ancien directeur de l'Office fédéral des réfugiés a été chargé d'analyser le comportement de la troupe, la logistique et la coopération avec les organisations humanitaires. De retour en Suisse, Peter Arbenz a tiré un bilan positif de l'action menée par les Casques bleus de la FORPRONU. De son côté, l'ancien conseiller fédéral **René Felber** a également été mandaté par l'ONU pour enquêter sur les violations des droits de l'homme dans les territoires occupés depuis la signature des accords de paix entre Israël et l'OLP.¹⁵

Un postulat Schoch (prd, AR) visant à ce que le CICR puisse remplir ses tâches humanitaires en Bosnie-Herzégovine

Beziehungen zu internationalen Organisationen

POSTULAT

DATUM: 16.12.1994
LIONEL EPERON

Le Conseil des Etats a transmis un postulat Schoch (prd, AR) priant le gouvernement de faire en sorte que la Suisse lance une offensive diplomatique auprès de tous les gouvernements, afin que le **CICR** puisse remplir ses tâches humanitaires en **Bosnie-Herzégovine** et que les Conventions de Genève soient respectées par toutes les parties contractantes. De son côté, la Chambre du peuple a classé ce même postulat qui lui a été soumis par le député radical bernois François Loeb (94.3454).¹⁶

1) JdG, 16.8.91.

2) 24 Heures, 30.11. et 10.12.91; BaZ, 10.12.91; NZZ, 18.12.91 (position de la Suisse); BO CN, 1991, p.1594s.; BO CN, 1991, p.2279s.

3) Presse des 16.1. et 17.1.92.

4) Presse du 9.4.92.

5) Presse du 14.4.92.

6) JdG, 24.3.92; presse du 10.7. et 11.7.92; discours d'A. Ogi in Documenta, 1992, no 4.

7) JdG et NZZ, 15.1.92; NQ, 15.2.92. Envoi de policiers: presse du 22.2.92; Suisse, 23.3.92; TA, 14.4.92.; Presse du 29.9.92.; Rapp.gest., 1992, p.53s.

8) Presse des 24.6. (chancelier), 11.8., 12.8., 9.11., 10.11. et 11.11.92 (président); presse du 13.8.92 (ministre des transports).

9) BO CF, 1992, p.2814; BO CN, 1992, p.2698s.; BO CN, 1992, p.2699s.; Presse des 10.12. et 11.12.92.

10) Presse du 27.4.93.

11) BO CN, 1993, p. 849 ss.; BO CN, 1993, p. 851 s.

12) BO CE, 1993, p. 2012; Presse des 14.5 et 24.12.93.

13) NQ, 9.2, 19.5 et 12.7.93; presse du 19.11.93.; Presse des 13.5 et 17.6.93. Cf. aussi presse du 6.8.93 (audition de réfugiés bosniaques).

14) NQ, 5.4 et 17.10.94.

15) Presse des 24.3, 15.10 (Arbenz) et 19.10.94 (Felber).

16) BO CE, 1994, p. 1272 s.; BO CN, 1994, p. 2471 s.